



## Licensiement sans motif justifié

Par **sima**, le **07/11/2009** à **18:05**

Bonjour,

J'ai travaillé cet été dans une entreprise et j'ai signé un contrat pour travailler tous les samedis de l'année. En septembre mon patron m'a dit qu'il n'avait plus besoin de moi (il avait trouvé un autre étudiant). J'ai reçu 1 mois après ma fiche de paye du mois d'octobre alors que je n'ai pas travaillé du tout, un reçu pour solde de tout compte et une lettre de sa part où il me demande une lettre de démission. Le problème c'est que je n'ai pas démissionné mais c'est lui qui m'a viré. Donc je voulais savoir ce que vous me conseillez de faire.

Merci d'avance!

Par **DSO**, le **07/11/2009** à **21:42**

Vous n'avez pas démissionné, l'employeur ne vous a pas licencié. Vous faites donc partie de l'entreprise, car votre contrat n'est pas rompu.

Il faut donc lui envoyer un courrier RAR pour lui indiquer qu'il doit continuer de vous fournir du travail, et s'il ne le fait pas, il doit continuer à vous payer car vous n'êtes pas responsable de cette situation.

Si la situation ne se débloque pas rapidement, il faudra alors saisir le Conseil de Prud'hommes.